



HOP12MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La formation vise à donner à l'étudiant les connaissances et compétences théoriques et pratiques indispensables pour exercer le métier de pharmacien hospitalier, et reprises par l'Arrêté Ministériel du 22 octobre 2012 (Moniteur belge du 03/12/2012) fixant les critères d'agrément du titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier. Les champs de compétences sont larges et variés, et cette diversité se retrouve dans le programme de formation. Ainsi et à titre d'exemple, le terme « médicaments » est pris au sens large. Il faut entre autres entendre par « médicaments » : les spécialités pharmaceutiques, les préparations magistrales, les produits

3 de gérer, évaluer et améliorer le circuit d'utilisation du médicament en milieu hospitalier afin que celui-ci soit efficace, sûr et efficient (médicament au sens large, donc y compris dispositifs médicaux implantables et matériel stérile)

4 d'assurer une délivrance raisonnée et complète des médicaments en milieu hospitalier

5 d'intégrer et mettre en application les principes de la préparation stérile ou non stérile en milieu hospitalier

6 de prodiguer des soins pharmaceutiques

7 d'assurer seul une permanence de garde

8 de développer et exécuter un projet de recherche dans le domaine de la pratique de la pharmacie hospitalière en suivant une démarche scientifique

8.a Le projet de recherche donnera lieu à la présentation d'un mémoire. Il se réalise pendant la 3e année de formation, dans un domaine précis en lien avec les compétences du pharmacien hospitalier.

9 de travailler en équipe et en interdisciplinarité

9.a Le pharmacien hospitalier doit continuellement travailler avec d'autres professionnels (médecins, infirmiers, gestionnaire, etc). Ce travail en interdisciplinarité est illustré dans le cadre de nombreux cours théoriques, où différents types de professionnels donnent cours ensemble (par exemple pharmacien hospitalier avec médecin responsable qualité ; infirmier avec médecin spécialiste ; pharmacien hospitalier clinicien avec médecin spécialiste). L'interdisciplinarité est également mise en Œuvre et évaluée dans le cadre de la formation pratique. Cet objectif se retrouve de façon systématique dans les formulaires d'évaluation pour chaque stage.

10 de communiquer de façon adaptée, par écrit et oralement, avec les patients, d'autres pharmaciens, et les professionnels de la santé

Tronc Commun [180.0]

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊘ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
 - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
 - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
 - Activité avec prérequis
 - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
 - 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
-

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

HOP12MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

Etant donné que la loi n'autorise pas les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu dans un pays hors union européenne à pratiquer sur le territoire belge, les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu hors de l'union européenne ne sont pas admissibles au master complémentaire mais pourront être orientés vers une inscription à un certificat en pharmacie hospitalière, moyennant accord de la commission d'admission sur le dossier du candidat. L'admission académique nécessite d'effectuer au préalable une demande d'admission administrative au secrétariat des inscriptions exclusivement à l'aide du formulaire d'inscription intitulé "Demande d'admission pour diplômés étrangers".

Pour les candidats étrangers non-francophones (UE et hors UE), une maîtrise suffisante de la langue française est requise. Ils devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen](#)

[commun de référence](#) 

PÉDAGOGIE

Tout au long de l'année, les étudiants sont amenés à suivre des cours donnés en partie par des pharmaciens, en partie par d'autres professionnels de la santé (essentiellement médecins), et à réaliser des stages sous la supervision d'un maître de stage agréé et en collaboration avec des pharmaciens hospitaliers et d'autres professionnels comme des médecins spécialistes, des infirmiers, etc.

Les méthodes d'enseignement sont variées et incluent des cours magistraux, ainsi que des cours basés sur l'apprentissage par problème ("problem-based learning"). La majorité des enseignants sont des universitaires avec une activité de terrain, et une attention particulière est portée à l'établissement d'un lien entre la théorie et la pratique de terrain.

De par la diversité des stages par lesquels passent les étudiants, les situations d'apprentissage sont extrêmement variées. Au terme de la formation théorique et pratique, chaque étudiant aura eu l'opportunité d'apprendre toutes les facettes du métier de pharmacien hospitalier.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les étudiants sont évalués de différentes façons :

- examens oraux et/ou écrits en lien avec la formation théorique,
- présentation de travaux (seul ou en groupe) en lien avec la formation théorique et la formation pratique ; ces travaux sont évalués par des membres de l'équipe enseignante, et/ou par les professionnels de terrain concernés par la thématique ; chaque travail s'accompagne d'une liste d'objectifs, de précisions relatives à la méthodologie à suivre, et d'une grille d'évaluation ;
- réalisation d'un carnet de stage, reflétant les différentes activités et travaux réalisées dans le cadre des stages ;
- évaluations approfondies pour chaque module de formation pratique, sur base d'une liste détaillées des objectifs d'apprentissage; ces évaluations se déroulent de la façon suivante :
 - Une évaluation dite « formative » se fait à la moitié du stage, par l'étudiant et le pharmacien qui l'encadre. Cette évaluation (et auto-évaluation réalisée par l'étudiant) doit permettre de clairement identifier les points à améliorer pendant la 2e partie du stage ainsi que certains aspects n'ayant pas encore été abordés dans la première moitié du stage.
 - Une évaluation dite « sommative » se fait à la fin du stage ; elle est réalisée par le pharmacien qui a encadré l'étudiant, validée par le maître de stage et communiquée à l'étudiant.

